AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0187
FR0000064511-FS0075-DER20

11 février 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (article 234-10 du règlement général)

SCHAEFFER-DUFOUR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 février 2015, la société par actions simplifiée H.G.D. Participations[1] (66 rue Jean Baptiste Lebas, 59910 Bondues) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 11 juin 2012, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR et détenir, à cette date, 388 397 actions représentant 463 397 droits de vote, soit 46,86% du capital et 35,45% des droits de vote de cette société[2].

 A cette occasion, la société H.G.D. Participations a accru sa participation en droits de vote, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs. Cet accroissement a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique obligatoire visant les actions de la société SCHAEFFER-DUFOUR reproduit dans D&I 213C1565 mis en ligne le 16 octobre 2013.

 Il est rappelé[3] que la société H.G.D. Participations agissait, à cette date, de concert avec la société Techniphoto et MM. Luc Dufour et François-Régis Motte. Les participations respectives des membres du concert étaient réparties comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
H.G.D. Participations	388 397	46,86%	463 397	35,45%
Techniphoto	148 007	17,86%	295 801	22,63%
François-Régis Motte	2 900	0,35%	5 800	0,44%
Luc Dufour	292	0,04%	584	0,04%
Total concert	**539 596**	**65,10%**	**765 582**	**58,56%**

2. Par courrier reçu le 6 février 2015, le concert constitué de la société par actions simplifiée H.G.D. Participations[4], de la société par actions simplifiée Techniphoto[5] (66 rue Jean Baptiste Lebas, 59910 Bondues) et de MM. Luc Dufour et

[1] Société détenue au 11 juin 2012, directement et indirectement, à hauteur de 25,40% du capital par M. Vincent Dufour, à hauteur de 24,59% du capital par M. François-Régis Motte, à hauteur de 13,97% du capital par la société A Salmon et à hauteur de 36,04% du capital par d'autres membres de la famille Dufour.
[2] Sur la base d'un capital composé à cette date de 828 831 actions représentant 1 307 327 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. D&I 211C1546 du 16 août 2011 notamment.
[4] Société détenue au 22 août 2013, directement et indirectement, à hauteur de 26,25% du capital par M. Vincent Dufour, à hauteur de 25,70% du capital par M. François-Régis Motte, à hauteur de 12,17% du capital par la société A Salmon et à hauteur de 35,88% du capital par d'autres membres de la famille Dufour.
[5] Société contrôlée par M. Vincent Dufour.

François Régis Motte a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 22 août 2013, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR et détenir, à cette date, 540 998 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant 1 065 359 droits de vote, soit 66,25% du capital et 67,30% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
H.G.D. Participations	388 397	47,56%	762 272	48,16%
Techniphoto	149 409	18,30%	296 703	18,74%
François-Régis Motte	2 900	0,36%	5 800	0,37%
Luc Dufour	292	0,04%	584	0,04%
Total concert	**540 998**	**66,25%**	**1 065 359**	**67,30%**

La société par actions simplifiée Techniphoto a également déclaré par courrier reçu le 6 février 2015, à titre de régularisation, avoir franchi, à cette occasion, individuellement en baisse le seuil de 20% des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR.

3. Par courrier reçu le 6 février 2015, la société par actions simplifiée H.G.D. Participations[7] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2013, par suite d'un apport de titres SCHAEFFER-DUFOUR en nature de la part des membres du concert susvisés et d'autres membres des familles Salmon et Dufour, les seuils de 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR et détenir, à cette date, 688 081 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentants 1 074 500 droits de votes, soit 84,26% du capital et 81,64% des droits de vote de cette société[8].

 A cette occasion, la société H.G.D. Participations a accru sa participation en droits de vote, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs. Cet accroissement a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique obligatoire visant les actions de la société SCHAEFFER-DUFOUR reproduit dans D&I 213C1565 mis en ligne le 16 octobre 2013.

 La société par actions simplifiée Techniphoto a également déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi, à cette occasion, en baisse, le 28 novembre 2013, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SCHAEFFER-DUFOUR et ne plus détenir aucune action SCHAEFFER-DUFOUR.

4. A ce jour, la société H.G.D. Participations[9] détient 688 081 actions SCHAEFFER-DUFOUR représentant 1 087 102 droits de vote, soit 86,20% du capital et 84,79% des droits de vote de la société[10].

[6] Sur la base d'un capital composé à cette date de 816 631 actions représentant 1 582 884 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[7] Société détenue au 28 novembre 2013, directement et indirectement, à hauteur de 36,08% du capital par M. Vincent Dufour, à hauteur de 15,96% du capital par M. François-Régis Motte, à hauteur de 7,40% du capital par la société A Salmon et à hauteur de 40,56% du capital par d'autres membres de la famille Dufour.

[8] Sur la base d'un capital composé à cette date de 816 631 actions représentant 1 316 202 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[9] Société détenue, directement et indirectement, à hauteur de 35,51% du capital par M. Vincent Dufour, à hauteur de 15,96% du capital par M. François-Régis Motte, à hauteur de 7,40% du capital par la société A Salmon et à hauteur de 41,13% du capital par d'autres membres de la famille Dufour.

[10] Sur la base d'un capital composé de 798 237 actions représentant 1 282 180 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.